



La formation de mobilité

Objectifs

Appliquer la réglementation locale relative à l'exploitation des taxis
Identifier les principaux sites touristiques et axes routiers du département de mobilité

Nécessité de la formation :

Obligatoire pour exercer dans un autre département

Méthode et Matériel pédagogique

- ◆ Emargement par demi-journée
- ◆ Qcm collectifs et individuels
- ◆ Travaux de groupe : Travail de recherche sur le secteur d'établissement
- ◆ Pédagogie inversée

Moyens d'encadrement

Formateurs diplômés dans chaque spécialité

Référent expert métier :

Maitre Artisan taxi. Formateur indépendant certifié : Nathalie Catalaa

Évaluations & Attestation des compétences

À l'issue de ce stage, une attestation vous sera délivrée et vous permettra de faire valider le nouveau département d'exercice sur votre carte professionnelle.



14 heures soit 2 jours



**INTER-ENTREPRISE
& INTRA-ENTREPRISE**
Département de mobilité



12 Stagiaires maximum
Individualisation : oui



Public : Tout conducteur de taxi désirant travailler dans un département différent de celui où il a obtenu sa carte professionnelle.

Prérequis : Être titulaire de la carte professionnelle taxi



Delivrance d'une attestation de compétence



Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à contacter notre référent handicap: ref.handicap@ed5.fr

Programme de la Formation

- Appliquer le principe de la tarification taxi au niveau départemental ; Tarifs applicables, décrets et autres réglementations locales.
- Etudier la démographie du département et localiser les différentes infrastructures publiques et privées.
- Identifier les principaux axes routiers, Nationales départementales, route touristiques etc...
- Identifier les principaux sites d'intérêts touristiques : Musées ; Monuments : Loisirs technique etc.



Nous contacter

 65 Rue du Moulin Vedel
30900 Nîmes

 04 11 94 00 50

 ww.ed5.fr

 contact@ed5.fr